

MÉCANIQUE : Règlement de l'atelier:

1. Je me rends à l'atelier à l'heure dans l'ordre et la discipline.
2. J'enlève mon couvre-chef dans les ateliers ainsi que dans l'école (voir R.O.I.)
3. Je me rends dans les ateliers que si je suis accompagné d'un professeur.
4. Les GSM, MP3, et tous autres appareillages électroniques non nécessaires aux cours sont interdits.
Je sais que je ne pourrai pas les réclamer si les professeurs me les confisquent.
5. Je respecte les consignes du professeur.
6. Je dois toujours être en possession de mon journal de classe.
7. Je dois respecter :
 - les locaux ;
 - l'outillage et les marchandises mis à ma disposition pour mon apprentissage ;
 - le travail des autres.
8. Je serai obligé de remplacer ou de rembourser à l'école le matériel que je détruis volontairement, ou de payer les frais résultants de la réparation ou du remplacement de celui-ci.
9. Je veillerai à la propreté du local : les papiers et détritrus seront jetés à la poubelle.
10. À chaque fin de cours, je remettrai le local en ordre, Je fermerai les fenêtres et j'éteindrai la lumière.
11. Je n'emporterai aucune matière, aucun matériel hors de l'atelier ou de l'école sans l'accord du professeur.
12. Je quitterai le local avec le professeur dans le plus grand calme j'irai au cours suivant.
13. Je ne fumerai pas dans l'école.
14. Je dois connaître l'emplacement du matériel de secours (extincteur, boîte de secours, ...)
15. Je dois signaler tout accident ou blessure immédiatement au professeur.
16. Je sais qu'il est interdit de manger ou de boire en classe.
17. Je ne peux pas crier, jouer, ou lancer des objets.
18. Je respecte les vestiaires mis à ma disposition et je les tiendrais propres.
19. Le port du vêtement de travail est réservé exclusivement au cours de pratique et retiré avant l'heure de table et les autres cours.
20. Je demanderai la permission avant de sortir de l'atelier.
21. Je ne toucherai pas aux machines pour lesquelles on n'est pas formé.
22. Je n'utiliserai les machines qu'avec l'accord du professeur.
23. J'utiliserai les moyens de protection quand c'est nécessaire pour me prémunir de tout accident (gants, lunette, etc.)
24. Je sais qu'il est interdit de faire du feu dans l'atelier ainsi que dans l'école.
25. Chaque fin de cours, Je veillerai au nettoyage de mon poste de travail, et à la remise en ordre et à la propreté du local.
26. Les matières et le matériel mis à ma disposition me servira uniquement à l'accomplissement de mes tâches.
27. A chaque fin de sessions de cours Je me laverai les mains. Les professeurs me donneront une noisette de savon industriel ceci ne m'empêchera pas d'avoir mon savon « ménager » et mon essuie.
28. Je me munirai d'une salopette en coton propre et entretenue régulièrement (pas de salopette nouée autour de la taille).
29. J'aurai mon matériel personnel exigé est : latte, mètre, crayon, bic, gomme, compas^[1] et journal de classe.
30. Je m'engagerai à prendre connaissance des notices et des préventions d'emplois reprises sur les produits utilisés.